

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03398

Numéro SIREN : 832 732 887

Nom ou dénomination : 369 °

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2021 sous le numéro de dépôt 3033



Certifiés conformes

COMPTES ANNUELS

SASU 369°

125 rue Gilles Martinet

34070 MONTPELLIER

Exercice clos le : 31 Décembre 2019

SIRET : 832 732 887 00019

Sommaire

Bilan	1
<i>ACTIF</i>	<i>1</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
<i>PASSIF</i>	<i>2</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
Bilan détaillé	5
<i>ACTIF</i>	<i>5</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>5</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>5</i>
<i>PASSIF</i>	<i>6</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>6</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>6</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>6</i>
Compte de résultat détaillé	7
Soldes intermédiaires de gestion	9
Préambule	11
Liasse fiscale	12

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	4 033	1 539	2 494	1 635	859
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 990		1 990		1 990
TOTAL (I)	6 023	1 539	4 484	1 635	2 849
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	45 000		45 000		45 000
Clients et comptes rattachés	297 218		297 218	7 200	290 018
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				1 165	- 1 165
. Personnel					
. Organismes sociaux	10		10		10
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	41 245		41 245	38 611	2 634
. Autres	444 665		444 665	2 247 071	-1 802 406
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	37 506		37 506	295 771	- 258 265
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	3 652		3 652	2 128	1 524
TOTAL (II)	869 296		869 296	2 591 945	-1 722 649
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	875 319	1 539	873 780	2 593 580	-1 719 800

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-1 195 373	-157 548	-1 037 825
Résultat de l'exercice	-193 025	-1 037 825	844 800
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-1 288 398	-1 095 373	- 193 025
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	312 771	101 242	211 529
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 011	69 081	- 32 070
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	47 798		47 798
. Organismes sociaux	45 752		45 752
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	85 573	1 200	84 373
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 561	1 087	3 474
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 628 711	3 516 342	-1 887 631
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 162 178	3 688 953	-1 526 775
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	873 780	2 593 580	-1 719 800

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	34 000		34 000		34 000	N/S
Production vendue biens						
Production vendue services	542 496		542 496	6 000	536 496	N/S
Chiffres d'affaires Nets	576 496		576 496	6 000	570 496	N/S
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			302	1 106	- 804	-72,69
Autres produits			1	0	1	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			576 800	7 106	569 694	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			34 000		34 000	N/S
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			678 150	815 259	- 137 109	-16,82
Impôts, taxes et versements assimilés			1 866	1 218	648	53,20
Salaires et traitements			79 847	86 171	- 6 324	-7,34
Charges sociales			32 876	35 002	- 2 126	-6,07
Dotations aux amortissements sur immobilisations			884	655	229	34,96
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			0	13	- 13	-100
Total des charges d'exploitation (II)			827 624	938 319	- 110 695	-11,80
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-250 824	-931 212	680 388	73,06
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			99 741		99 741	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			99 741		99 741	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			124 942	23 612	101 330	429,15
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			124 942	23 612	101 330	429,15
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-25 201	-23 612	- 1 589	6,73
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-276 025	-954 824	678 799	71,09

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	83 000		83 000	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	83 000		83 000	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		83 001	- 83 001	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		83 001	- 83 001	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	83 000	-83 001	166 001	200,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	759 541	7 106	752 435	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	952 566	1 044 931	- 92 365	-8,84
RESULTAT NET	-193 025	-1 037 825	844 800	81,40
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Autres immobilisations corporelles	4 033	1 539	2 494	1 635	859
2183000000 MATERIEL INFORMATIQUE	4 033		4 033	2 291	1 742
28183000000 AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE		1 539	-1 539	-655	- 884
Autres immobilisations financières	1 990		1 990		1 990
27510000000 DEPOTS VERSES	1 990		1 990		1 990
TOTAL (I)	6 023	1 539	4 484	1 635	2 849
Actif circulant					
Avances & acomptes versés sur commandes	45 000		45 000		45 000
40910000000 FOURNISSEURS ACOMPTE	45 000		45 000		45 000
Clients et comptes rattachés	297 218		297 218	7 200	290 018
41100000000 CLIENTS	220 881		220 881	7 200	213 681
41810000000 FACTURES A ETABLIR	76 337		76 337		76 337
. Fournisseurs débiteurs				1 165	- 1 165
40100000000 FOURNISSEURS				1 165	- 1 165
. Organismes sociaux	10		10		10
43735300000 AMETRA	10		10		10
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	41 245		41 245	38 611	2 634
44562000000 TVA SUR IMMOBILISATIONS	248		248		248
44566100000 TVA BIENS ET SERVICES	13 757		13 757	10 678	3 079
44567000000 CREDIT DE TVA A REPORTER				1 850	- 1 850
44583000000 RBM TVA DEMANDE	26 700		26 700	25 600	1 100
44586000000 TVA / FACT NON PARVENUES	539		539	483	56
. Autres	444 665		444 665	2 247 071	-1 802 406
46710000000 JS INVEST	19 373		19 373	68 914	- 49 541
46711000000 COURCH 3	396 140		396 140	298 140	98 000
46712000000 HPC HOSPITALITY				1 878 700	-1 878 700
46780000000 L'ARBOISIE	29 153		29 153	1 317	27 836
Disponibilités	37 506		37 506	295 771	- 258 265
51200000000 BANQUE SMC				295 768	- 295 768
51210000000 SMC MPT ENTREPRISE	37 503		37 503		37 503
53000000000 CAISSE	2		2	2	
Charges constatées d'avance	3 652		3 652	2 128	1 524
48600000000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 652		3 652	2 128	1 524
TOTAL (II)	869 296		869 296	2 591 945	-1 722 649
TOTAL ACTIF (0 à V)	875 319	1 539	873 780	2 593 580	-1 719 800

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :) 10100000000 CAPITAL	100 000 100 000	100 000 100 000	
Report à nouveau 11900000000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-1 195 373 -1 195 373	-157 548 -157 548	-1 037 825 -1 037 825
Résultat de l'exercice	-193 025	-1 037 825	844 800
TOTAL (I)	-1 288 398	-1 095 373	- 193 025
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Associés	312 771	101 242	211 529
45510000000 C/C BOHO GROUP	208 145	101 242	106 903
45511000000 BOHO GRP-CONVENTION 26092017	104 625		104 625
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 011	69 081	- 32 070
40100000000 FOURNISSEURS	33 775	66 185	- 32 410
40810000000 FACTURES NON PARVENUES	3 236	2 896	340
. Personnel	47 798		47 798
42820000000 DETTES PROV.S/CONGES PAYES	47 798		47 798
. Organismes sociaux	45 752		45 752
43100000000 URSSAF	18 304		18 304
43735000000 KLESIA RETRAITE	7 010		7 010
43735100000 HENNER MUTUELLE	160		160
43735200000 KLESIA PREVOYANCE	332		332
43820000000 CHARGES SOCIALES CONGES PAYES	19 946		19 946
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	85 573	1 200	84 373
44571000000 TVA COLLECTEE 20%	20 687	1 200	19 487
44571100000 TVA COLLECTEE 20% A REGULARISER	52 164		52 164
44587000000 TVA S/ FACT. A ETABLIR	12 723		12 723
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 561	1 087	3 474
44210000000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	4 026		4 026
44860000000 ETAT CHARGES A PAYER	535	1 087	- 552
Autres dettes	1 628 711	3 516 342	-1 887 631
46730000000 NBHR		378 264	- 378 264
46740000000 HPC	1 627 851	14 078	1 613 773
46770000000 ECRIN BLANC GESTION		3 124 000	-3 124 000
46860000000 CHARGES A PAYER	860		860
TOTAL (IV)	2 162 178	3 688 953	-1 526 775
TOTAL PASSIF (I à V)	873 780	2 593 580	-1 719 800

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	34 000		34 000		34 000	N/S
70700000000 VENTES DE MARCHANDISE	34 000		34 000		34 000	N/S
Production vendue services	542 496		542 496	6 000	536 496	N/S
70610000000 MANAGEMENT ALPEN VALL	18 000		18 000	6 000	12 000	200,00
70620000000 MANAGEMENT ECRIN BLAN	260 609		260 609		260 609	N/S
70630000000 MANAGEMENT NBHR EXO	82 070		82 070		82 070	N/S
70800000000 PRODUITS ACTIVITES AN	14 691		14 691		14 691	N/S
70810000000 REFACTURATION LOYER -	27 564		27 564		27 564	N/S
70830000000 PRODUITS ACTIVITES AN	139 562		139 562		139 562	N/S
Chiffre d'affaires Net	576 496		576 496	6 000	570 496	N/S

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	302	1 106	- 804	-72,69
7910000000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	28		28	N/S
7911000000 AVANTAGES EN NATURE	274	1 106	- 832	-75,23
Autres produits	1	0	1	N/S
7580000000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	1	0	1	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	576 800	7 106	569 694	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	34 000		34 000	N/S
6070000000 ACHAT DE MARCHANDISES	34 000		34 000	N/S
Autres achats et charges externes	678 150	815 259	- 137 109	-16,82
6061300000 CARBURANT	127	358	- 231	-64,53
6063000000 PETITS EQUIPEMENTS	2 384	62	2 322	N/S
6063100000 VETEMENTS DE TRAVAIL	4 104		4 104	N/S
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	50	285	- 235	-82,46
6110000000 SOUS TRAITANCE GENERALE	16 654	23 448	- 6 794	-28,97
6132000000 LOYERS BUREAUX PARIS	15 406		15 406	N/S
6132100000 LOYER RUE DE BRETAGNE	28 800	14 400	14 400	100,00
6135000000 LOCATIONS VEHICULES	1 553	1 975	- 422	-21,37
6156000000 MAINTENANCE	25		25	N/S
6160000000 ASS. HABITATION - RUE DE BRETAGNE	233	175	58	33,14
6181000000 ABONNEMENT LOGICIEL COMPTABLE	132	132		0,00
6181100000 ABONNEMENT DROPBOX	72		72	N/S
6181200000 DOUCUMENTATION	32		32	N/S
6185000000 SERVICES EXTERIEURS DIVERS		64	- 64	-100
6226100000 HONORAIRES DE GESTION	412 500	660 000	- 247 500	-37,50
62261100000 HONORAIRES DIVERS	3 431		3 431	N/S
62261200000 HONORAIRES MARKETING	69 847		69 847	N/S
62262000000 HONORAIRES COMPTABLES	2 000	2 000		0,00
62262100000 HONORAIRES CAC	3 937	6 191	- 2 254	-36,41
62263000000 HONORAIRES JURIDIQUES		1 500	- 1 500	-100
62264000000 HONORAIRES SOCIALES	120	525	- 405	-77,14
62270000000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	4 802	186	4 616	N/S
62310000000 ANNONCES ET INSERTIONS	4 313		4 313	N/S
62511000000 DEPLACEMENTS DIRECTION	55 621	42 627	12 994	30,48
62512000000 DEPLACEMENTS SALAIRES	3 632	13 758	- 10 126	-73,60
62513000000 DEPLACEMENTS CONSULTANTS	27 534	24 567	2 967	12,08
62571000000 RECEPTIONS/MISSIONS DIRECTION	6 160	14 129	- 7 969	-56,40

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
62572000000 RECEPTIONS/MISSIONS SALARIES	4 964	6 594	- 1 630	-24,72
62573000000 RECEPTIONS/MISSIONS CONSULTANTS	6 868	829	6 039	728,47
62611000000 TELEPHONE MOBILE	1 619	569	1 050	184,53
62660000000 FRAIS POSTAUX	105	194	- 89	-45,88
62700000000 FRAIS BANCAIRES	1 125	691	434	62,81
Impôts, taxes et versements assimilés	1 866	1 218	648	53,20
63120000000 TAXE APPRENTISSAGE		552	- 552	-100
63130000000 FORMATION PROFESSIONNELLE	232	446	- 214	-47,98
63511000000 CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES	446	220	226	102,73
63511100000 CONTRIB. S/ VALEUR AJOUTEE DES ENTREP.	257		257	N/S
63513000000 TAXE HABITATION - RUE DE BRETAGNE	931		931	N/S
Salaires et traitements	79 847	86 171	- 6 324	-7,34
64110000000 REMUNERATION DU PERSONNEL	39 780	81 120	- 41 340	-50,96
64115000000 AVANTAGES EN NATURE	545		545	N/S
64120000000 CONGES PAYES	37 522	5 052	32 470	642,72
64130000000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	2 000		2 000	N/S
Charges sociales	32 876	35 002	- 2 126	-6,07
64510000000 COTISATIONS URSSAF	12 424	23 697	- 11 273	-47,57
64530000000 COTISATIONS RETRAITE	4 189	8 347	- 4 158	-49,81
64572000000 COTISATIONS MUTUELLE	80	114	- 34	-29,82
64581000000 COTISATIONS PREVOYANCE	318	596	- 278	-46,64
64582000000 MEDECINE DU TRAVAIL	162	182	- 20	-10,99
64583000000 CHARGES SOCIALES S/ CONGES PAYES	15 704	2 066	13 638	660,12
Dotations aux amortissements sur immobilisations	884	655	229	34,96
68112000000 DOTATIONS AMORT. IMMO. CORPORELLES	884	655	229	34,96
Autres charges	0	13	- 13	-100
65800000000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	0	13	- 13	-100
Total des charges d'exploitation (II)	827 624	938 319	- 110 695	-11,80
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-250 824	-931 212	680 388	73,06
Produits financiers de participations	99 741		99 741	N/S
76170000000 INTERETS C/C BOHO GROUP	99 277		99 277	N/S
76177000000 INTERETS CREANCES DIVERSES	464		464	N/S
Total des produits financiers (V)	99 741		99 741	N/S
Intérêts et charges assimilées	124 942	23 612	101 330	429,15
66150000000 INTERETS C/C BOHO GROUP	63 604	11 843	51 761	437,06
66151000000 INTERETS DETTES DIVERSES	55 553		55 553	N/S
66160000000 INTERETS BANCAIRES	5 784	7 086	- 1 302	-18,37
66161000000 INTERETS ESCOMPTE		4 683	- 4 683	-100
Total des charges financières (VI)	124 942	23 612	101 330	429,15
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-25 201	-23 612	- 1 589	6,73
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-276 025	-954 824	678 799	71,09
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	83 000		83 000	N/S
77100000000 PDTS EXCEPTIONNELS GESTION	83 000		83 000	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	83 000		83 000	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		83 001	- 83 001	-100
67180000000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		83 001	- 83 001	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)		83 001	- 83 001	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	83 000	-83 001	166 001	200,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	759 541	7 106	752 435	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	952 566	1 044 931	- 92 365	-8,84
RESULTAT NET	-193 025	-1 037 825	844 800	81,40

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises	34 000		34 000	N/S
- Coût direct d'achat	33 726	-1 106	34 832	N/S
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)	274	1 106	- 832	-75,23
Taux de marge commerciale	0,81 %	%		
+ Production vendue	542 496	6 000	536 496	N/S
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	542 496	6 000	536 496	N/S
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)	542 496	6 000	536 496	N/S
Taux de marge brute sur production	100,00 %	100,00 %		
Marge brute globale (I + II)	542 770	7 106	535 664	N/S
Taux de marge brute globale	94,15 %	118,44 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	678 150	815 259	- 137 109	-16,82
Valeur ajoutée produite	-135 380	-808 153	672 773	83,25
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	-23,48 %	-13469,22 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 866	1 218	648	53,20
- Salaires et traitements	79 847	86 171	- 6 324	-7,34
- Charges sociales	32 876	35 002	- 2 126	-6,07
Excédent brut d'exploitation	-249 970	-930 544	680 574	73,14
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	-43,36 %	-15509,07 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	884	655	229	34,96
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	1	0	1	N/S
- Autres charges de gestion courante	0	13	- 13	-100
+ Transfert de charges d'exploitation	28		28	N/S
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-250 824	-931 212	680 388	73,06
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-43,51 %	-15520,20 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations	99 741		99 741	N/S
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	124 942	23 612	101 330	429,15
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	-276 025	-954 824	678 799	71,09
Résultat courant / chiffre d'affaires	-47,88 %	-15913,74 %		

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	83 000		83 000	N/S
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		83 001	- 83 001	-100
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	83 000	-83 001	166 001	200,00
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices				
Résultat net Comptable	-193 025	-1 037 825	844 800	81,40
Résultat net / chiffre d'affaires	-33,48 %	-17297,08 %		

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 873 780 E.

Le résultat net comptable est une perte de 193 025 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/07/2020 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général tel que présenté par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement n°2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles connues jusqu'alors.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres informations

La société BOHO MANAGEMENT a obtenu, jusqu'à l'approbation du prochain exercice, le soutien financier de sa société mère.

Postérieurement au 31 décembre 2019, date de clôture du dernier exercice, est survenue la crise sanitaire du Covid-19. L'épidémie et ses conséquences sont des événements post-clôture qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019. Ce contexte épidémique étant cependant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects, pour la société. Ils ne sont toutefois pas de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation. »

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : 369°		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise 125 RUE GILLES MARTINET 34000 MONTPELLIER		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		8 3 2 7 3 2 8 8 7 0 0 0 1 9		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 9	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 033 1 539 2 494
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI	1 990 1 990	
TOTAL (II)		BJ	6 023	BK	1 539 4 484
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	45 000 45 000
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	297 218 297 218
		Autres créances (3)	BZ	CA	485 920 485 920
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	37 506 37 506	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 652 3 652	
	TOTAL (III)	CJ	869 296	CK	869 296
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	875 319	1A	1 539 873 780
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
Clause de réserve de propriété : *			(3) Part à plus d'un an :	CR	
Immobilisations :			Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2020

Désignation de l'entreprise		369°	Néant ☐ *
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(1 195 373)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(193 025)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	(1 288 398)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (III)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	312 771
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	37 011
	Dettes fiscales et sociales	DY	183 685
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 628 711
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	2 162 178	
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	873 780
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 162 178
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat prépartitive

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 369°						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	34 000	FB		FC	34 000	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	542 496	FH		FI	542 496	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	576 496	FK		FL	576 496	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	302	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	576 800
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	34 000
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	678 150
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	1 866
	Salaires et traitements *						FY	79 847
	Charges sociales (10)						FZ	32 876
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobilisations} \\ \text{Sur actif circulant : dotations aux provisions *} \\ \text{Pour risques et charges : dotations aux provisions} \end{array} \right.$	dotations aux amortissements *				GA	884
			dotations aux provisions				GB	
							GC	
	Autres charges (12)						GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	827 624
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(250 824)
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	99 741
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	99 741
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	124 942
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	124 942
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(25 201)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(276 025)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		369°		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	83 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	83 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	83 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	759 541	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	952 566	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	(193 025)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	302
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
REGUL IMPUTATION PERTE PROTOCOLE BARNES				83 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise 369° Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2		KP		KQ		
		Dont Composants M3		KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV		KW		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KY		KZ		
		Matériel de transport *		LB	2 291	LC		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
				LK		LL		
				LN	2 291	LO		
		TOTAL III						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		
Autres participations			8U		8V			
Autres titres immobilisés			IP		IR			
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU			
TOTAL IV			LQ		LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 291	ØH		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			IS		MG		MH	
				IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IU		MM		MN	
		Installations générales, agencements, aménagements divers		IV		MP		MQ	
		Matériel de transport		IW		MS	4 033	MT	4 033
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
				NC		ND		NE	
				IY		NG		NH	4 033
		TOTAL III							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	
Autres participations			IØ		ØX		ØY		
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	1 990	2F	1 990	
TOTAL IV			I3		NJ	1 990	NK	1 990	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	6 023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 369°

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 369°

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2
TOTAL III	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Total général (I + II + III + IV)	NL			NM			NO
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NW - NY)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expertise-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2020

Désignation de l'entreprise : 369°		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 990	UV		UW	1 990
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	297 218		297 218		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	10		10		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	41 245		41 245	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	444 665		444 665		
	Charges constatées d'avance	VS	3 652		3 652		
	TOTAUX		VT	788 781	VU	786 791	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	37 011		37 011		
Personnel et comptes rattachés		8C	47 798		47 798		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	45 752		45 752		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	85 573		85 573		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 561		4 561		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	312 771		312 771		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 628 711		1 628 711		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	2 162 178	VZ	2 162 178		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préliminaire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise 369°		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice N clos le 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI	
	Amendes et pénalités					WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						
	Quote-part						
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.					WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI					L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées aux taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *							
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)					SU		
Zones d'entreprises * (activité exonérée)					SW		
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)					SX		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I						50 254	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées au taux de 0 %						
	- imposées au taux de 19 %						
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
	- imputées sur les déficits antérieurs						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales *							
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Majoration d'amortissement *							
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)					K9	
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)					L6	
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)					ØV	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 senecies)					PP	
	Entreprises nouvelles (44 sesies)					L2	
Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)					K3		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					1F		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)					PC		
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sesies A)					L5		
Zone de restructuration de la défense (44 tridécies)					PA		
Zone franche d'activité NC (art. 44 quaterdecies)					XC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septedécies)					PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duodecies)					X9	
	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite					YH	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duodecies)					YA	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duodecies)					YD	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 duodecies)					YE		
Crédance dérogée par le report en attente de déficit					ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
TOTAL II						11 843	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL III	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							
bénéfice (I moins II)					XI		
déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN		
						204 868	
						154 614	
						154 614	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

DGFIP 2058 A 2020
Extension

369°

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>369°</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 025 982	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 025 982	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	154 614	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 180 596	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	67 744	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L I			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 369°										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(157 548)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
					– Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 037 825)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(1 195 373)		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		(1 195 373)			
				TOTAL II	ZH		(1 195 373)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance							YT		16 654	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ		45 760	
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS		496 636	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST		119 100	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ		678 150	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW		703	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z		1 163	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX		1 866	
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY		11 573	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ		112 851	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *							ØB		42 325	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	– Numéro de centre agréé *				XP						
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 369°

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

GAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 369° Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %	
② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H ⑦
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)
RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise : 369°		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: 369°		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *:		YP	6,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	576 496
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	576 496
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	40 665
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	625 726
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	1 553
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	667 944
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	(91 447)
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	(91 447)
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	576 496
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	6,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 8 3 2 7 3 2 8 8 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 369°

ADRESSE (voie) 125 RUE GILLES MARTINET

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	100000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	S.A.	Dénomination	BOHO GROUP
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Nb de parts ou actions			100000
Adresse :	N°	Voie	11b Boulevard Joseph II
	Code Postal	Commune	LUXEMBOURG
		Pays	LUXEMBOURG

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

2020	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)			
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice			
A- Règles de droit commun			
Charges financières nettes de l'exercice		a	
EBITDA fiscal de l'exercice		b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		c	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé			
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise		d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé		e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)		f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres		h	
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report			
A- Suivi des charges financières nettes en report			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)		i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice		j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)		k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)		l	
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report			
		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5		m	
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4		n	
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3		o	
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2		p	
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1		q	
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N		r	
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)			

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit							2468
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a		imposé à 10 % 7b
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 83273288700019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 369°

ADRESSE (voie) 125 RUE GILLES MARTINET

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etu préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES										N° 2065-SD 2020	
											
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)											
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Exercice ouvert le		01012019		et clos le		31122019		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre								☒			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case								☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:								Adresse du siège social:			
369 125 RUE GILLES MARTINET 34000 MONTPELLIER											
SIRET		8		3		2		7		3	
		8		8		7		0		0	
		1		9							
Mét :											
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SIRET											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées				Activités des sièges sociaux				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*				Bénéfice imposable à 28%		Déficit		154 614	
		Bénéfice imposable à 15%				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%									
		PV à long terme imposables à 19%				Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>				Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>				Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>				Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>				Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>				Autres dispositifs			
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>											
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i>											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)											
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies C-I-1</i>), cocher la case ci-contre											
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies C-I-2</i>), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?											
OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé											
SAGE GENERATION EXPERTS											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
JONQUET - ONDE Expertise											
912 RUE DE LA CROIX VERTE PARC EUROMEDICINE BATIMENT 5											
34090 MONTPELLIER Tél: 0499133939						Tél:					
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 16072020 Lieu: MONTPELLIER					
						Qualité et nom du signataire: Président JULIEN SORMONTE					
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Signature:					

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						N° 2065 bis-SD		
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD						2020		
<i>Formulaire obligatoire</i> <i>(art 223 du Code général des impôts)</i>								
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7	8
BOHO GROUP		100000						
11b Boulevard Joseph II LUXEMBOURG								
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

369°
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 125 Rue Gilles Martinet,
34070 MONTPELLIER
832.732.887 RCS MONTPELLIER

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 13 OCTOBRE 2020**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à -193 025 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-193 025 euros
Report à nouveau antérieur :	-1 195 373 euros
Au compte "report à nouveau"	-193 025 euros
S'élevant ainsi à -1 388 398 euros	

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président
Julien SORMONTE



369 ° (anciennement BOHO MANAGEMENT)

Société par actions simplifiée

125, rue Gilles Martinet

34070 Montpellier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

369 ° (anciennement BOHO MANAGEMENT)

Société par actions simplifiée

125, rue Gilles Martinet

34070 Montpellier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique de la société 369 °

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 369 ° relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 16 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 16 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : la société n'a pu nous communiquer le nombre de facture non réglées dont le terme est échu.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Castelnau-Le-Lez, le 28 octobre 2020

Le commissaire aux comptes

Revi Conseil



Laure GRANIER

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	4 033	1 539	2 494	1 635	859
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 990		1 990		1 990
TOTAL (I)	6 023	1 539	4 484	1 635	2 849
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	45 000		45 000		45 000
Clients et comptes rattachés	297 218		297 218	7 200	290 018
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				1 165	- 1 165
. Personnel					
. Organismes sociaux	10		10		10
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	41 245		41 245	38 611	2 634
. Autres	444 665		444 665	2 247 071	-1 802 406
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	37 506		37 506	295 771	- 258 265
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	3 652		3 652	2 128	1 524
TOTAL (II)	869 296		869 296	2 591 945	-1 722 649
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	875 319	1 539	873 780	2 593 580	-1 719 800

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-1 195 373	-157 548	-1 037 825
Résultat de l'exercice	-193 025	-1 037 825	844 800
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-1 288 398	-1 095 373	- 193 025
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	312 771	101 242	211 529
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 011	69 081	- 32 070
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	47 798		47 798
. Organismes sociaux	45 752		45 752
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	85 573	1 200	84 373
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 561	1 087	3 474
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 628 711	3 516 342	-1 887 631
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 162 178	3 688 953	-1 526 775
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	873 780	2 593 580	-1 719 800

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	34 000		34 000		N/S
Production vendue biens					
Production vendue services	542 496		542 496	6 000	N/S
Chiffres d'affaires Nets	576 496		576 496	6 000	N/S
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges		302	1 106	- 804	-72,69
Autres produits		1	0	1	N/S
Total des produits d'exploitation (I)		576 800	7 106	569 694	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		34 000		34 000	N/S
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes		678 150	815 259	- 137 109	-16,82
Impôts, taxes et versements assimilés		1 866	1 218	648	53,20
Salaires et traitements		79 847	86 171	- 6 324	-7,34
Charges sociales		32 876	35 002	- 2 126	-6,07
Dotations aux amortissements sur immobilisations		884	655	229	34,96
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges		0	13	- 13	-100
Total des charges d'exploitation (II)		827 624	938 319	- 110 695	-11,80
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)		-250 824	-931 212	680 388	73,06
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations		99 741		99 741	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)		99 741		99 741	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées		124 942	23 612	101 330	429,15
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)		124 942	23 612	101 330	429,15
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-25 201	-23 612	- 1 589	6,73
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		-276 025	-954 824	678 799	71,09

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	83 000		83 000	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	83 000		83 000	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		83 001	- 83 001	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		83 001	- 83 001	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	83 000	-83 001	166 001	200,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	759 541	7 106	752 435	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	952 566	1 044 931	- 92 365	-8,84
RESULTAT NET	-193 025	-1 037 825	844 800	81,40
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 873 780 E.

Le résultat net comptable est une perte de 193 025 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/07/2020 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général tel que présenté par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement n°2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles connues jusqu'alors.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres informations

La société 369° a obtenu, jusqu'à l'approbation du prochain exercice, le soutien financier de sa société mère.

Postérieurement au 31 décembre 2019, date de clôture du dernier exercice, est survenue la crise sanitaire du Covid-19. L'épidémie et ses conséquences sont des événements post-clôture qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019. Ce contexte épidémique étant cependant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects, pour la société. Ils ne sont toutefois pas de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation.